

## Publication des examens 2025

### Examen professionnel (Brevet)

Brevet fédéral:                    Responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales

Dates d'examen:                    **Partie orale de l'examen (partie 1 / 3)**  
13 - 16 mai 2025

**Partie écrite de l'examen (partie 2)**  
20 mai 2025

Lieu d'examen:                    **Partie orale de l'examen (partie 1 / 3)**  
Welle 7, Berne

**Partie écrite de l'examen (partie 2)**  
Bernexpo, Berne

Frais d'inscription:                    **CHF 250.00**

Frais d'examen:                    **CHF 1'100.00**  
dont CHF 100 pour la remise du brevet

Établissement du brevet:                    **CHF 50.00**

Les frais d'établissement du brevet et d'inscription au registre du SBFI sont perçus séparément.

Les frais sont susceptibles d'être modifiés.

### Inscription

Vous pouvez vous inscrire via le formulaire web sur la page d'accueil de Career. Le lien suivant mène à l'inscription et à notre fenêtre d'information: [Brevet responsable d'équipe](#)

Délai d'inscription:                    **mardi, 7 janvier 2025**

## Admission

Les conditions d'admission aux examens sont fixées dans le règlement d'examen, chiffre 3.3

## Après l'inscription

Une fois l'inscription terminée, vous recevrez un e-mail de confirmation avec votre numéro de candidat personnel.

Conformément au règlement de l'examen, l'admission est subordonnée au versement de la totalité de la taxe d'examen dans les délais impartis, soit **au plus tard le 28 février 2025**.

Vous recevrez la convocation définitive avec le lieu et les horaires exacts de l'examen d'ici le **15 avril 2025**.

## Modalités de paiement

Vous recevrez une facture par E-Mail pour le paiement des frais d'examen.

## Retrait

Les candidat-e-s qui se retirent dans le délai imparti conformément au ch. 4.2 ou qui doivent se retirer de l'examen final pour des raisons excusables se voient rembourser le montant versé, déduction faite des frais occasionnés. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Tout retrait de l'examen doit être immédiatement communiqué par écrit à la commission d'assurance qualité ([info@career-leadership.ch](mailto:info@career-leadership.ch)) et accompagné de justificatifs.

Sont notamment réputées valables:

- a) la maternité;
- b) la maladie et l'accident;
- c) le décès d'un proche;
- d) le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.

Frais en cas de retrait de l'inscription, de décision d'admission négative, de non-respect des délais impartis ou de désinscription après réception de la décision d'admission :

- En cas de motif valable CHF 250.00
- sans motif valable:
  - en cas de retrait de l'inscription après finalisation de l'enregistrement (avant la réception de la confirmation d'admission) CHF 250.00
  - en cas de non-admission liée des conditions d'admission non remplies CHF 250.00
  - après réception du formulaire d'annulation dans un délai de 8 semaines avant le début de l'examen CHF 750.00
  - après réception du formulaire d'annulation au-delà d'un délai de 8 semaines avant le début de l'examen CHF 1'100.00